

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/05/2021

Présents : Olivier CAVALLIN, Félicien JOUHAM, Raphaël COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Damien SARTORIS, Amandine MARCHIONINI, David PERNODET, Benjamin PETOT, Marie Véronique GAUTHIER, Carole FAIVRE, Virginie GUYON.

Excusé : Loïs MATIVET qui donne pouvoir à Raphaël COTE

Secrétaire de séance : Gérald BESANCON

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 08/04/2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/DEMANDES DE SUBVENTIONS

1.1 Travaux sur le réseau d'eau potable :

La société Véolia a été retenue pour le changement du système de télé surveillance pour un montant de 4220€ Le conseil municipal sollicite une subvention de 1406€ au conseil départemental et une subvention de 1406€ auprès de la communauté de commune CNJ. Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

Vote : unanimité

L'entreprise Benetruy a été retenue pour le changement de vannes de sectionnement pour un montant de 3079€ le conseil municipal sollicite une subvention de 1026€ au conseil départemental et une subvention de 1026€ auprès de la communauté de commune CNJ. Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

Vote : unanimité

L'entreprise Benetruy a été retenue pour le changement d'une canalisation pour un montant de 7522€ le conseil municipal sollicite une subvention de 2507€ au conseil départemental et une subvention de 2507€ auprès de la communauté de commune CNJ. Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

Vote : unanimité

1.2 Travaux salle des fêtes :

L'entreprise Saillard a été retenue pour la démolition des balcons ainsi que la modification de certaines ouvertures pour un montant de 6865€ le conseil municipal sollicite une subvention de 2288€ au conseil départemental et une subvention de 2288€

auprès de la communauté de commune CNJ. Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

Vote : unanimité

L'entreprise Jura Fermeture a été retenue pour le changement des menuiseries à l'étage pour un montant de 37874.97€ le conseil municipal sollicite une subvention de 12624€ au conseil départemental et une subvention de 12624€ auprès de la communauté de commune CNJ. Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

Vote : unanimité

L'entreprise Zeno a été retenue pour l'isolation extérieure du bâtiment pour un montant de 76298€ le conseil municipal sollicite une subvention de 25432€ au conseil départemental et une subvention de 25432€ auprès de la communauté de commune CNJ. Le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

Vote : unanimité

2/AMENAGEMENT FORESTIER

Après une présentation par l'ONF du plan d'aménagement forestier Crotenay 2021/2040 le conseil municipal le valide.

Vote : unanimité.

L'ONF propose un plan de relance pour reboiser la parcelle 37, avec un cout de 1500 euros à l'ouverture du dossier, sans savoir si les subventions seront ou pas accordées. De plus cela n'a pas été budgétisé. Le conseil municipal ne retient donc pas cette idée.

Vote : 14 contre, 1 abstention.

3/LOCATION DE LOGEMENT

Location du logement au dessus de la mairie : Loyer 422,30€ + 90€ chauffage à compter du 01/05/2021 révisable chaque 1^{er} juillet.

Le Maire propose de faire un loyer réduit le temps des travaux a monsieur Vauchy Aurélien de manière à ce que le logement ne reste pas inoccupé.

Vote : unanimité.

4/PERSONNEL/EMPLOI ETE

Délibération du tableau des effectifs 2021.

Vote : unanimité

Suite à l'arrêt maladie de Madame Petot, Madame Arnaud a été recrutée en tant que vacataire du 2 mai au 15 juillet 2021.

Une demande d'embauche nous a été adressée par monsieur Pernot Mathias (ancien stagiaire) du 01 Juillet au 15 Aout. Dans l'idée d'aider Benoit, le conseil municipal décide de valider cette demande d'emploi d'été.

Vote : unanimité.

5/SYNDICAT HORTICOLE

La commune de Picarreau ainsi que celle de Clairvaux Les Lacs désirent se retirer du syndicat, le Conseil accepte ce retrait.

Vote : unanimité.

Cette année le fleurissement de la commune sera privilégié par des massifs en pleine terre, avec des plantes vivaces de façon à réduire le coût du fleurissement et aussi celui de l'arrosage.

6/ENEDIS

Suite à l'accord de l'ancien conseil municipal du 8 avril 2020 La société ENEDIS demande à la commune de réaliser une convention pour une servitude sur la parcelle ZA n°46. Dans le but de pouvoir intervenir sur une Ligne électrique enterrée de la centrale solaire de Picarreau. Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférant.

Vote : unanimité.

7/FETES DES PLANTES

Pour le moment 15 exposants sont sûrs de participer à l'évènement dont certains très locaux, nous aurons le plaisir d'accueillir ; Myriam Jouham, Cosy Garden, et Botabota. La commune est toujours dans l'attente de la préfecture pour l'autorisation d'un point restauration. La commission animation doit se réunir prochainement.

8/ELECTIONS

Le 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales, les personnes qui tiendront les bureaux de vote devront être soit vaccinées ou être négatives à un test datant de moins de 48h. Les bureaux de votes se tiendront à la salle des fêtes de 8h00 à 18h00.

9/PROJET URBANISME

Au vu des nombreuses demandes de personnes désireuses de s'installer dans notre village, le conseil municipal relance le projet d'agrandissement du lotissement Des Poisets et Chemin de la source. Des rendez-vous ont été pris avec différents géomètres.

10/CARTE AVANTAGES JEUNES

Le conseil municipal décide de renouveler l'opération carte avantage jeune, et donc de l'offrir aux plus de 11 ans et jusqu'à 18 ans.

Vote : unanimité.

11/QUESTION ET INFORMATION DIVERSES.

1. Projet Restaurant Bar épicerie : Le Maire nous annonce avec une immense fierté la décision du comité de sélection de 1000 cafés.
« Le lundi 3 mai 2021 le comité de sélection 1000 cafés réuni à Paris, suite au retour de nombreux questionnaires (202 sur 310 distribués) et avec un taux de 89% d'avis positifs, un dossier très bien préparé, une équipe municipale extrêmement investie (en particulier maire, adjoints et architecte), des atouts de la commune indéniables, un contexte favorable, décide de suivre et d'être partenaire de la commune de Crotenay dans ce projet. De plus Crotenay sera choisie pour être pilote national pour la restauration scolaire. »
2. Après avoir reçu trois devis, le conseil municipal décide de choisir Adry-débarras pour vider la maison Reverchon de ses encombrants.
3. La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des terrains Pouillard à la SCI JFM.
Vote : 14 Pour, Mr Jouham ne prend pas part au vote.
4. Un récupérateur de masques chirurgicaux usagés est installé à la mairie, en vue de leur recyclage par l'entreprise VERSOO.

La cérémonie du 08 Mai aura lieu à huis clos cause COVID.

Le nettoyage de Printemps interdit par la préfecture cause COVID sera reporté ultérieurement.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire
Olivier Cavallin

Le secrétaire de séance
Gérald Besancon

